

République Française
Département : TARN
Arrondissement : Albi
CESTAYROLS - COMMUNE

Séance du jeudi 27 mars 2025

Délibération N° DE_2025_004

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	8	10
Date de la convocation : 14/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Jean DERRIEUX.

Présents : Jean DERRIEUX, François JONGBLOET, Francis BERNADOU, Annie OHRESSER, Philippe BEGLIOMINI, Amélie GALAND, Claude THILLIEZ, Geneviève DELRIEU

Représentés : Stéphanie CALMELS représentée par Amélie GALAND, Bernard GISQUET représenté par Annie OHRESSER

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Geneviève DELRIEU est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération 3 en 1 du compte unique financier - Commune de Cestayrols 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	231 952,60	0,00	231 952,60	0,00
Opérations exercice	225 862,87	324 051,52	538 316,93	855 403,16	764 179,80	1 179 454,68
TOTAUX	225 862,87	324 051,52	770 269,53	855 403,16	996 132,40	1 179 454,68
Résultat de clôture		98 188,65		85 133,63		183 322,28
Restes à réaliser					19 070,00	0,00
Besoin / excédent de financement total						164 252,28
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						0,00

se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	0,00
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	98 188,65
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	85 133,63

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Jean DERRIEUX
Président de séance




Geneviève DELRIEU
Secrétaire de séance

